

AMIANTE - Sous-Section 4

Personnel Opérateur

1/2



Durée : 14 heures

Nb Participants : 10 maximum

Personnes concernées

Opérateurs de chantier susceptibles d'être exposés à l'amiante lors d'interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Pré-requis

Prévoir un certificat médical portant la mention : « **pas de contre-indications au port des équipements de protection respiratoire** » ou « **absence de contre-indications aux travaux exposant à l'amiante** ».

Objectifs

- Faire connaître aux intervenants les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante pendant l'exercice de leur activité ainsi que l'empoussièrement induit.
- Etre capable de définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux amiantés.

Programme

JOUR 1

1. Connaître le risque Amiante.

- Historique de l'utilisation, caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé notamment les effets cancérigènes.
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante .
- Diaporama photos montrant les différentes utilisations de l'amiante dans l'industrie et les bâtiments.

2. Connaître les enjeux de la réglementation. (Le Code du travail et Code de la Santé publique)

Le Code du travail :

- Historique de la réglementation et de l'interdiction de l'amiante
- La prise en compte des autres risques afférents aux interventions.
- Travaux en hauteur.
- Risques chimiques, électriques.
- Co-activité.
- La section 3 : Risque d'exposition à l'amiante.
- Les sous sections 1, 2, 3 et la sous-section 4 (objet de la formation).
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, la fiche d'exposition et attestation d'exposition au départ de l'entreprise.
- Le rôle de la médecine du travail et des représentants du personnel.
- Droits de retrait en cas de danger grave imminent.
- Prérogatives de l'Inspection du travail -Élimination des déchets.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

AMI-OP-01.2019

NEO PREV

7 Rue Sophia Antipolis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

<http://www.neoprev.com>

AMIANTE - Sous-Section 4

Personnel Opérateur

2/2

JOUR 1 (suite)

Le Code de la santé publique :

- Protection de la population.
- Les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis .
- Le dossier technique amiante : contenu, objectifs.
- L'obligation de communication du DTA.

3. Connaître et appliquer les mesures de prévention collectives et individuelles.

- Identification des trois niveaux d'empoussièrement .
- La V.L.E.P. (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) .
- Opérations pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante.
- Méthodes de travail et procédures recommandées par l'encadrement.
- Méthode de réduction de l'émission de fibres et procédure de contrôle.
- Rôle des équipements de protections collectives.
- Procédure de décontamination et équipements.
- Principe de ventilation et captage des poussières à la source.
- Procédure de traitement des déchets.
- Équipement de protections individuelles : rôle, limite d'efficacité, maintenance, durée maximum d'intervention en fonction des équipements et des conditions de travail (chaleur, etc.) .
- Connaître et appliquer les procédures de travail et respect du mode opératoire spécifique au type d'activité.
- Contrôle en cours d'intervention.

JOUR 2

4. La démarche prévention.

- Signaler et savoir réagir face aux situations dangereuses.

5. Mise en situation pratique.

- Analyse de différents modes opératoires.
- Savoir s'équiper et se décontaminer : combinaison, Appareil de protection respiratoire.
- L'utilisation du SAS de décontamination à trois compartiments.
- Plateforme pédagogique en fonction des activités des entreprises en formation .

6. Validation des acquis par Q.C.M. - Correction

7. Questions - Réponses.

- Tout au long de l'action de formation .

Évaluation et validation

Une attestation de stage sera délivrée en fin de formation. Au terme de la formation et du contrôle de connaissances théoriques et pratiques, une attestation de capacité sera délivrée au participant.

AMI-OP-01.2019

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

NEO PREV

7 Rue Sophia Antipolis

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

<http://www.neoprev.com>